

LA LETTRE 2015 DE LA **CRÉATION D'ENTREPRISES** EN ILE-DE-FRANCE 2014 : une année dynamique pour la création d'entreprises



Après trois années de stabilité, le nombre d'entreprises créées en Ile-de-France est reparti à la hausse en 2014. Une nouvelle entreprise sur deux se crée sous le régime de l'auto-entrepreneur. L'année 2014 a été marquée par de nombreuses réformes du régime de l'auto-entrepreneur, qui amèneront à terme les auto-entrepreneurs à devenir des « micro-entrepreneurs ».

Les auto-entrepreneurs représentent toujours la moitié des entreprises créées en Ile-de-France

En 2014, 141 700 nouvelles entreprises ont vu le jour en Ile-de-France. Parmi elles, 50,9 % se sont créées sous le régime de l'auto-entrepreneur. Globalement il s'agit d'une augmentation du nombre d'entreprises créées de + 6,1 % par rapport à 2013. Cette progression concerne aussi bien les entreprises « classiques » (+ 5,5 %), que les auto-entrepreneurs (+ 6,7 %). Le nombre de créations d'entreprises a également progressé en province, mais dans des proportions moindres (+ 1,1 %), pour les entreprises « classiques » (+ 0,9 %) comme pour les auto-entrepreneurs (+ 1,9 %).

Les auto-entrepreneurs réalisant un chiffre d'affaires sont plus nombreux, mais le chiffre d'affaires moyen est en baisse.

Créé en janvier 2009, le régime de l'auto-entrepreneur a rencontré un fort succès dès sa création. Ainsi, sur l'ensemble du territoire français, 911 000 auto-entrepreneurs immatriculés ont été administrativement actifs en 2013. Parmi eux, 72 % ont réalisé un chiffre d'affaires au moins un mois dans l'année. Ce taux progresse régulièrement depuis 2009, grâce à la hausse de l'ancienneté moyenne des auto-entrepreneurs.

Au total, le chiffre d'affaires généré par les auto-entrepreneurs s'élève à 6,5 milliards en 2013, en hausse de 10,4 % sur un an. Toutefois, si les auto-entrepreneurs qui réalisent un chiffre d'affaires sont de plus en plus nombreux au fil des ans, le chiffre d'affaires moyen diminue de 2,8 %.

Peu d'auto-entrepreneurs réalisent un chiffre d'affaires suffisant pour vivre de leur activité : seul un tiers des auto-entrepreneurs français économiquement actifs en 2013 a eu un bénéfice annuel supérieur à 4 500 euros.

Source : Acof-Urssaf

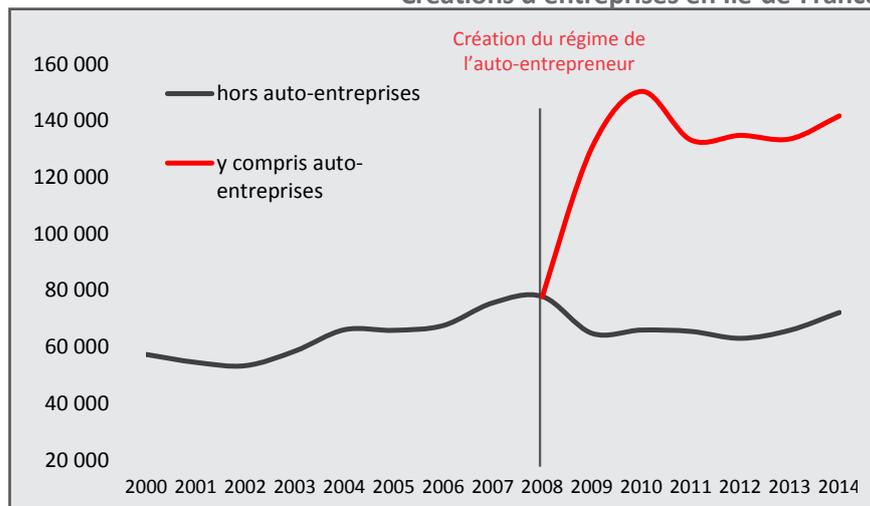
Les créations d'entreprises en hausse en 2014 dans tous les départements franciliens

L'année 2014 a été marquée par un double phénomène inédit : le nombre de créations a augmenté dans chacun des 8 départements franciliens, et de plus, au sein de chaque département, les créations d'entreprises classiques, comme celles créées sous le régime de l'auto-entrepreneur ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Comme les années précédentes, c'est en Petite Couronne que l'augmentation du nombre de créations d'entreprises est la plus importante (+ 7,0 %) : pour la seconde année consécutive il se crée plus d'entreprises dans les départements de Petite Couronne qu'à Paris. La Seine-Saint-Denis est le département où la création reste le plus dynamique (+ 9,2 %) pour la quatrième année consécutive.

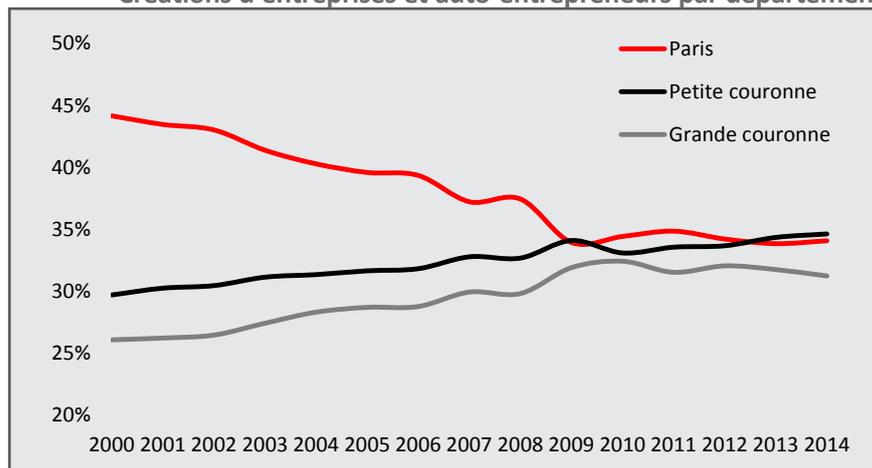
Spécificité parisienne, la capitale est le seul territoire d'Ile-de-France pour lequel les auto-entrepreneurs représentent moins d'un créateur d'entreprise sur deux (45,5 %). Pour les autres départements, cette proportion varie de 50,3 % pour la Seine-Saint-Denis à 58,4 % pour les Yvelines.

Créations d'entreprises en Ile-de-France



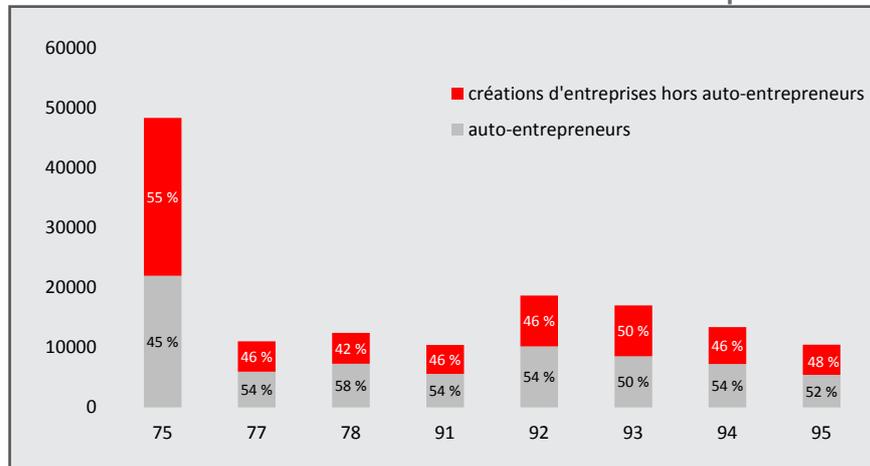
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements

Créations d'entreprises et auto-entrepreneurs par département



Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements

Taux de création par territoire



Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, SIRENE

Les taux de création laissent apparaître des spécificités territoriales

Le taux de création (nombre de créations d'entreprises / nombre d'entreprises existantes) est de 15,0 % pour l'ensemble de la région. Ce taux montre le dynamisme de l'Île-de-France, car il est supérieur de 1,4 point à celui observé en province (13,6 %), il démontre également que Paris est un territoire particulier au sein de la région : le taux observé dans la capitale est de 12,3 %, ce qui fait de Paris le seul département francilien pour lequel le taux de création est inférieur à celui observé en province (13,6 %). Ce phénomène s'explique par l'importance du tissu d'entreprises parisien (41,3 % du total régional) : ainsi, même si le nombre de créations d'entreprises est élevé dans la capitale, le taux de création reste faible.

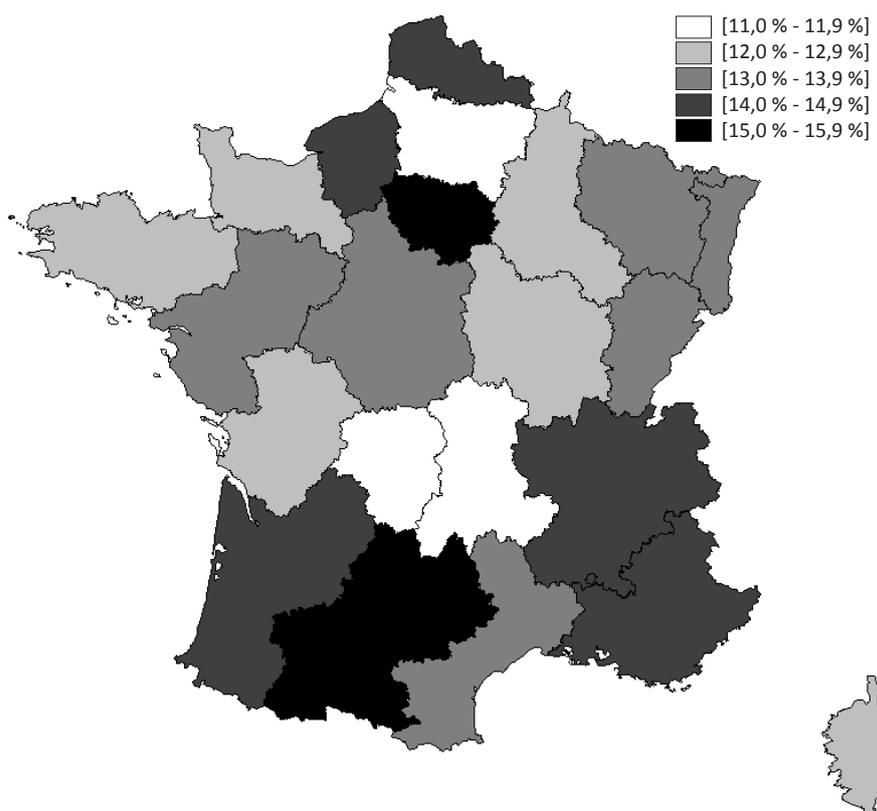
C'est également en raison d'un nombre important d'entreprises implantées dans les Hauts-de-Seine que le taux de création est relativement bas (15,8 %), par rapport à la moyenne de la petite Couronne francilienne (17,3 %). La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne enregistrent les taux de création les plus importants de la région, respectivement 18,9 % et 18,0 %, cela est dû à la fois à un nombre de créations soutenu et un tissu d'entreprises moins dense que les autres départements.

Taux de création par territoire

	Taux de création
Paris	12,3 %
Hauts-de-Seine	15,8 %
Seine-Saint-Denis	18,9 %
Val-de-Marne	18,0 %
Petite Couronne	17,3 %
Seine-et-Marne	16,1 %
Yvelines	15,5 %
Essonne	16,6 %
Val-d'Oise	17,1 %
Grande Couronne	16,3 %
Ile-de-France	15,0 %
Province	13,6 %
France	14,0 %

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, SIRENE 2014

Taux de création par région



Source : Insee, bases de créations d'entreprises - Insee, bases de stocks d'entreprises, 2014

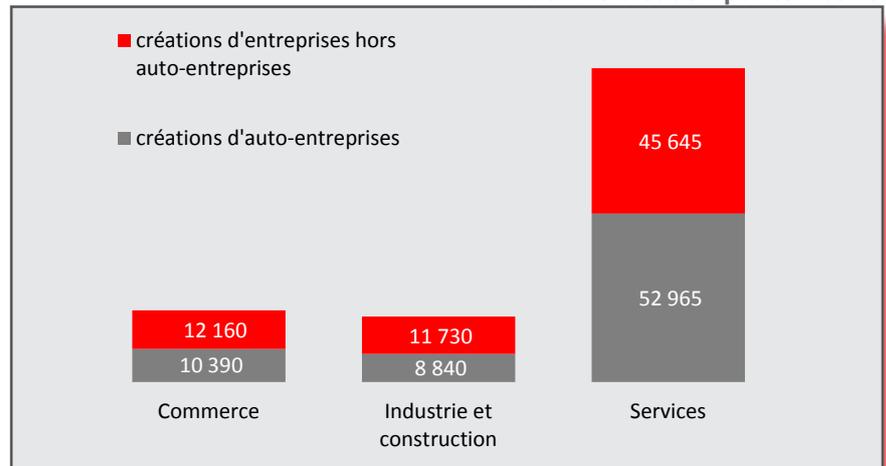
Des disparités selon les secteurs d'activité

Plus de deux tiers des créations (69,6 %) ont lieu dans les services, 15,9 % des nouvelles entreprises sont des commerces et 14,5 % des entreprises industrielles ou du secteur de la construction.

La proportion d'auto-entrepreneurs varie selon l'activité des entreprises créées : 38,0 % des entreprises créées dans le secteur de la construction le sont sous régime de l'auto-entrepreneur. Cette proportion est de 46,1 % pour le commerce, 53,7 % pour les entreprises de services et 59,9 % pour les entreprises industrielles.

Comme les années précédentes, il existe au sein des services une grande disparité selon le secteur d'activité : si pour les activités financières et les activités d'assurances, les auto-entrepreneurs ne représentent que 18,1 % des créations, dans le domaine de l'ensei-

Taux de création par territoire



Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, SIRENE

gnement – secteur d'activité au sein duquel de nombreux enseignants donnent des cours à domicile en complément de leur activité principale – 83,9 % des créateurs optent pour ce régime.

Le profil des créateurs d'entreprises « classiques » a évolué, notamment avec l'arrivée des auto-entrepreneurs :

- l'âge moyen des créateurs d'entreprises « classiques » augmente : 50 % ont désormais plus de 40 ans (les plus jeunes ont tendance à se tourner vers le régime de l'auto-entrepreneur),
- ils sont également plus diplômés : la part de créateurs diplômés de l'enseignement supérieur (55 %) est en hausse,
- ils sont de plus en plus expérimentés : juste avant la création, ils n'étaient que 27 % à être au chômage. Là encore, l'effet de vases communicants avec les auto-entrepreneurs joue : l'auto-entrepreneuriat séduit plus les chômeurs,
- parmi les créateurs qui étaient salariés avant de devenir chefs d'entreprises la part des cadres est en hausse,
- la part des créateurs ayant déjà une expérience de la création d'entreprise est en hausse (31 % désormais). Les primo-créateurs semblent plutôt s'orienter vers l'auto-entreprise.

Les auto-entrepreneurs en Ile-de-France : 75 % affirment que leur entreprise n'aurait pas vu le jour sans ce régime.

Les principales motivations concernant le choix du régime d'auto-entrepreneur sont « assurer son emploi » (pour 39 % des auto-entrepreneurs interrogés), « créer son entreprise » (36 %) et « développer une activité de complément » (36 %). Etre auto-entrepreneur présente selon 98 % des utilisateurs de nombreux avantages, notamment la simplification du paiement des charges et déclaration simple et rapide. Ils sont cependant 86 % à constater au moins un inconvénient à ce régime, tel que les seuils de chiffre d'affaires jugés trop bas ou la non-déductibilité du chiffre d'affaires des charges, TVA et investissements.

Avant de se déclarer auto-entrepreneur, 46 % des créateurs étaient salariés du secteur privé ou public et 27 % au chômage. L'activité choisie est identique au métier de base de l'auto-entrepreneur dans 55 % des cas.

Source : étude co-réalisée par le Crocis et l'Insee Ile-de-France : « Avec le régime de l'auto-entrepreneur, les profils des créateurs d'entreprises franciliens ont été modifiés »

www.crocis.cci-paris-idf.fr/telecharger-617-documents-auto_entrepreneuriat_166.pdf

Vers la disparition du régime de l'auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a connu de nombreuses modifications en 2014 - elles sont détaillées ci-après -. De plus, en 2016, les régimes micro-fiscal et micro-social seront fusionnés, entraînant la création du régime unique de la micro-entreprise et la disparition du régime de l'auto-entrepreneur.

Stage de préparation à l'installation pour les entrepreneurs exerçant une activité artisanale

Les personnes immatriculées au répertoire des métiers ont l'obligation d'effectuer un stage de préparation à l'installation (SPI) organisé par les chambres des métiers et de l'artisanat. Jusqu'à présent, les auto-entrepreneurs qui exerçaient une activité artisanale étaient dispensés de suivre ce stage.

Depuis le 19 décembre 2014, tous les auto-entrepreneurs qui déclarent une activité artisanale à titre principal ou complémentaire doivent suivre ce stage.

Droit à la formation professionnelle

Depuis 2011, les auto-entrepreneurs sont tenus de verser une contribution à la formation professionnelle qui s'ajoute aux cotisations versées au titre du régime micro-social. Jusqu'au 19 juin 2014, cette mesure les faisait bénéficier d'un droit à la formation, même en l'absence de chiffre d'affaires et donc de versement de cotisations.

Depuis le 20 juin 2014, l'accès à la formation professionnelle est conditionné au versement de la contribution. Aussi, les auto-entrepreneurs qui ont déclaré un chiffre d'affaires nul pendant 12 mois consécutifs précédant la demande de prise en charge de la formation ne peuvent plus bénéficier du droit à la formation professionnelle.

Déclaration du chiffre d'affaires en ligne

Jusqu'au 30 septembre 2014, un auto-entrepreneur, quel que soit le montant de son chiffre d'affaires, avait la possibilité de le déclarer soit en ligne soit par courrier.

Depuis le 1er octobre 2014, les auto-entrepreneurs doivent obligatoirement effectuer par voie dématérialisée la déclaration et le paiement de leurs cotisations sociales si le chiffre d'affaires qu'ils ont déclaré l'année précédente dépasse 41 100 € pour les activités relevant du seuil de 82 200 €, ou 16 450 € pour les activités relevant du seuil de 32 900 €. Le non-respect de ces obligations entraîne l'application d'une majoration égale à 0,2 % du chiffre d'affaires.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire des métiers

Un auto-entrepreneur exerçant à titre principal une activité artisanale doit obligatoirement être immatriculé au répertoire des métiers (RM). En revanche, l'immatriculation est facultative pour un auto-entrepreneur qui exerce une activité commerciale ou artisanale à titre complémentaire.

Depuis le 19 décembre 2014, tous les auto-entrepreneurs, qu'ils exercent une activité commerciale ou une activité artisanale à titre principal ou complémentaire, sont dans l'obligation de s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM). Cette immatriculation est gratuite. Les personnes en activité et jusqu'alors dispensées d'immatriculation disposent d'un délai de 12 mois à compter de l'entrée en vigueur de la mesure pour s'immatriculer, soit, au plus tard, le 19 décembre 2015.

Taux du micro-social

En 2015, le taux des cotisations sociales applicable sur le chiffre d'affaires a été revu à la baisse, il est fixé à 13,3 % pour les activités d'achat-revente, 22,9 % pour les prestations de services commerciales et artisanales, les activités libérales relevant du régime de retraite du RSI et les activités libérales relevant du régime de retraite de la Cipav.

Taxe pour frais de chambre consulaire

A compter de 2015, les auto-entrepreneurs devront régler une taxe pour frais de chambre égale à un pourcentage de leur chiffre d'affaires (CA) en même temps que leurs cotisations sociales.

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

La mesure d'exonération de CFE pour les auto-entrepreneurs est supprimée, avec cependant quelques aménagements pour les auto-entrepreneurs ayant créé leur entreprise en 2012 et 2013. La règle actuellement applicable est donc celle de droit commun : les auto-entrepreneurs sont exonérés de CFE uniquement l'année de début d'activité.

De ce fait, en 2014, seuls les auto-entrepreneurs ayant créé leur activité en 2012 et 2013 bénéficient d'une exonération de CFE au titre de 2014. En 2015, tous les auto-entrepreneurs seront redevables de cette taxe, sauf ceux qui débutent leur activité en 2015. Ces derniers le seront à compter de 2016.

Ouverture d'un compte bancaire dédié

En 2015, les auto-entrepreneurs seront dans l'obligation de dédier un compte bancaire à l'ensemble des transactions financières liées à leur activité professionnelle.

Application du régime micro-social à tous les entrepreneurs soumis au régime fiscal de la micro-entreprise

L'application du régime micro-social est subordonnée à une option réservée aux personnes placées sous le régime fiscal de la micro-entreprise. Un entrepreneur soumis à ce régime fiscal peut donc choisir entre le régime de l'auto-entrepreneur et le régime social de droit commun.

A une date fixée par décret et au plus tard au 1er janvier 2016, le régime unique de la micro-entreprise sera créé : les entrepreneurs soumis au régime fiscal de la micro-entreprise seront obligatoirement soumis au régime micro-social. Les modalités de mise en œuvre devraient être fixées dans le courant de l'année 2015.

Source : APCE - Agence Pour la Création d'Entreprise

Pour en savoir plus www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/creation/auto-entrepreneur-micro-entrepreneur

Nombre de créations d'entreprises

	2012			2013			2014		
	Entreprises (hors AE)	Auto-entreprises	Total	Entreprises (hors AE)	Auto-entreprises	Total	Entreprises (hors AE)	Auto-entreprises	Total
Ile-de-France	63 067	71 760	134 827	65 915	67 649	133 564	69 532	72 190	141 722
Glissement annuel *	- 4,7 %	6,0 %	0,8 %	4,5 %	- 5,7 %	- 0,9 %	5,5 %	6,7 %	6,1 %
Paris	25 065	21 092	46 157	24 517	20 711	45 228	26 337	21 982	48 319
Glissement annuel *	- 3,7 %	3,3 %	- 0,6 %	- 2,2 %	- 1,8 %	- 2,0 %	7,4 %	6,1 %	6,8 %
Petite Couronne	20 536	24 891	45 427	21 965	23 935	45 900	23 138	25 964	49 102
Glissement annuel *	- 3,5 %	6,2 %	1,6 %	7,0 %	- 3,8 %	1,0 %	5,3 %	8,5 %	7,0 %
Grande Couronne	17 466	25 777	43 243	19 433	23 003	42 436	20 057	24 244	44 301
Glissement annuel *	- 4,1 %	8,2 %	2,9 %	11,3 %	- 10,8 %	- 1,9 %	3,2 %	5,4 %	4,4 %
France hors IdF	167 900	228 427	396 327	197 285	207 251	404 536	197 808	211 264	409 072
Glissement annuel *	- 7,5 %	5,5 %	- 0,4 %	17,5 %	- 9,3 %	2,1 %	0,3 %	1,9 %	1,1 %
France	230 967	300 187	531 154	263 200	274 900	538 100	267 340	283 454	550 794
Glissement annuel *	- 6,7 %	5,6 %	- 0,1 %	14,0 %	- 8,4 %	1,3 %	1,6 %	3,1 %	2,4 %

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements

* évolution par rapport à l'année précédente

Nombre de créations d'entreprises par département en Ile-de-France

	2012			2013			2014		
	Entreprises (hors AE)	Auto-entreprises	Total	Entreprises (hors AE)	Auto-entreprises	Total	Entreprises (hors AE)	Auto-entreprises	Total
75	25 065	21 092	46 157	24 517	20 711	45 228	26 337	21 982	48 319
Glissement annuel *	- 3,7 %	3,3 %	- 0,6 %	- 2,2 %	- 1,8 %	- 2,0 %	7,4 %	6,1 %	6,8 %
92	7 701	9 780	17 481	8 204	9 528	17 732	8 506	10 176	18 682
Glissement annuel *	- 7,2 %	2,3 %	- 2,1 %	6,5 %	- 2,6 %	1,4 %	3,7 %	6,8 %	5,4 %
93	7 731	7 485	15 216	7 970	7 597	15 567	8 458	8 546	17 004
Glissement annuel *	- 1,2 %	10,9 %	4,4 %	3,1 %	1,5 %	2,3 %	6,1 %	12,5 %	9,2 %
94	5 104	7 626	12 730	5 791	6 810	12 601	6 174	7 242	13 416
Glissement annuel *	- 1,1 %	7,0 %	3,6 %	13,5 %	- 10,7 %	- 1,0 %	6,6 %	6,3 %	6,5 %
77	4 403	6 529	10 932	4 935	5 910	10 845	5 041	5 967	11 008
Glissement annuel *	- 3,1 %	3,8 %	0,9 %	12,1 %	- 9,5 %	- 0,8 %	2,1 %	1,0 %	1,5 %
78	4 909	7 303	12 212	4 945	6 881	11 826	5 168	7 266	12 434
Glissement annuel *	- 3,7 %	8,9 %	3,4 %	0,7 %	- 5,8 %	- 3,2 %	4,5 %	5,6 %	5,1 %
91	4 043	5 905	9 948	4 628	5 084	9 712	4 820	5 586	10 406
Glissement annuel *	- 0,3 %	4,8 %	2,7 %	14,5 %	- 13,9 %	- 2,4 %	4,1 %	9,9 %	7,1 %
95	4 111	6 040	10 151	4 925	5 128	10 053	5 028	5 425	10 453
Glissement annuel *	- 8,8 %	16,5 %	4,8 %	19,8 %	- 15,1 %	- 1,0 %	2,1 %	5,8 %	4,0 %

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements

* évolution par rapport à l'année précédente

Nombre de créations d'entreprises par secteur d'activité

	2012			2013			2014		
	Entreprises (hors AE)	Auto-entreprises	Total	Entreprises (hors AE)	Auto-entreprises	Total	Entreprises (hors AE)	Auto-entreprises	Total
COMMERCE	11 804	11 751	23 555	11 740	10 816	22 556	12 158	10 390	22 548
Glissement annuel*	- 4,7 %	- 0,3 %	- 2,6 %	- 0,5 %	- 8,0 %	- 4,2 %	3,6 %	- 3,9 %	0,0 %
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	1 280	1 217	2 497	1 360	1 157	2 517	1 500	1 164	2 664
Glissement annuel*	9,2 %	28,8 %	17,9 %	6,3 %	- 4,9 %	0,8 %	10,3 %	0,6%	5,8 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	5 076	1 759	6 835	4 760	1 514	6 274	4 875	1 265	6 140
Glissement annuel*	- 4,6 %	- 11,1 %	- 6,4 %	- 6,2 %	- 13,9 %	- 8,2 %	2,4 %	- 16,4 %	- 2,1%
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	5 448	8 775	14 223	5 620	8 145	14 223	5 783	7 961	13 744
Glissement annuel*	- 7,6 %	- 1,0 %	- 3,6 %	3,2 %	- 7,2 %	0,0 %	2,9 %	- 2,3 %	- 3,4 %
INDUSTRIE & CONSTRUCTION	11 269	9 551	20 820	11 976	8 078	20 054	11 727	8 839	20 566
Glissement annuel*	- 4,9 %	21,5 %	5,7 %	6,3 %	- 15,4 %	- 3,7 %	- 2,1 %	9,4 %	2,6 %
Industrie	1 705	2 653	4 358	1 867	2 498	4 365	1 859	2 778	4 637
Glissement annuel*	- 10,1 %	18,4 %	5,3 %	9,5 %	- 5,8 %	0,2 %	- 0,4 %	11,2 %	6,2 %
Construction	9 564	6 898	16 462	10 109	5 580	15 689	9 868	6 061	15 929
Glissement annuel*	- 3,9 %	22,8 %	5,8%	5,7 %	- 19,1 %	- 4,7 %	- 2,4 %	8,6 %	1,5 %
SERVICES	39 994	50 458	90 452	42 199	48 755	90 954	45 644	52 964	98 608
Glissement annuel*	- 3,1 %	5,1 %	1,3 %	5,5 %	- 3,4 %	0,6 %	8,2 %	8,6 %	8,4 %
Transports et entreposage	2 581	1 309	3 890	2 845	2 239	5 084	3 618	4 751	8 369
Glissement annuel*	4,1 %	40,9 %	14,1 %	10,2 %	71,0 %	30,7 %	27,2 %	112,2 %	64,6 %
Hébergement et restauration	2 974	949	3 923	3 442	939	4 381	3 722	1 066	4 788
Glissement annuel*	- 2,1 %	16,9 %	1,9 %	15,7 %	- 1,1 %	11,7 %	8,1 %	13,5 %	9,3 %
Information et communication	5 178	7 329	12 507	5 040	6 831	11 871	5 683	6 323	12 006
Glissement annuel*	- 3,2 %	17,2 %	7,8 %	- 2,7 %	- 6,8 %	- 5,1 %	12,8 %	- 7,4 %	1,1 %
Activités financières et d'assurance	2 724	607	3 331	3 105	662	3 767	3 342	740	4 082
Glissement annuel*	- 7,0 %	35,8 %	- 1,3 %	14,0 %	9,1 %	13,1%	7,6 %	11,8 %	8,4 %
Activités immobilières	2 986	602	3 588	2 946	620	3 566	3 074	913	3 987
Glissement annuel*	- 6,9 %	- 10,7 %	- 7,5 %	- 1,3 %	3,0 %	- 0,6 %	4,3 %	47,3 %	11,8 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13 040	17 731	30 771	12 765	16 951	29 716	13 713	18 002	31 715
Glissement annuel*	- 2,2 %	- 1,0 %	- 1,5 %	- 2,1 %	- 4,4 %	- 3,4 %	7,4 %	6,2 %	6,7 %
Activités de services administratifs et de soutien	3 489	5 066	8 555	3 782	4 592	8 374	4 056	5 056	9 112
Glissement annuel*	- 9,1 %	3,5 %	- 2,0 %	8,4 %	- 9,4 %	- 2,1 %	7,2 %	10,1 %	8,8 %
Enseignement	1 134	5 631	6 765	1 159	5 650	6 809	1 153	6 014	7 167
Glissement annuel*	15,2 %	2,4 %	4,3 %	2,2 %	0,3 %	0,7 %	- 0,5 %	6,4 %	5,3 %
Santé humaine et action sociale	3 129	2 286	5 415	3 834	2 472	6 306	3 855	2 613	6 468
Glissement annuel*	- 10,8 %	17,5 %	- 0,7 %	22,5 %	8,1 %	16,5 %	0,5 %	5,7 %	2,6 %
Arts, spectacles et activités récréatives	1 146	4 589	5 735	1 072	3 529	4 601	1 144	3 271	4 415
Glissement annuel*	39,4 %	31,9 %	33,3 %	- 6,5 %	- 23,1 %	- 19,8 %	6,7 %	- 7,3 %	- 4,0 %
Autres activités de services	1 613	4 359	5 972	2 209	4 270	6 479	2 284	4 215	6 499
Glissement annuel*	- 10,7 %	- 15,7 %	- 14,4 %	36,9 %	- 2,0 %	8,5 %	3,4 %	- 1,3%	0,3%

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements

* évolution par rapport à l'année précédente

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr

Suivez nous sur twitter @CROCIS_CCI_IDF

Président du CROCIS : Alain BUAT
 Secrétaire général : Isabelle SAVELLI-THIAULT
 Industrie - Démographie d'entreprise : Yves BURFIN
 Commerce - Enquêtes - Développement durable : Julien TUILIER
 Conjoncture - Benchmark européen : Mickaël LE PRIOL
 Services : Bénédicte GUALBERT
 Veille économique : Marielle GUERARD ; Clément SAVELON
 PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
 Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT